

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

La convocation a été adressée individuellement, le 22 mars 2021, à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion du 26 mars 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de BONNAC-LA-CÔTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude BRUNAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Claude BRUNAUD, Cédric PELTIER, Nadège SENAMAUD, Yves PINAUD, Bernard CAMPORESI, Caroline PARBAUD, Dominique THOUREAU, , François DELURET, Jean-Paul PAILLEY, Marie PAILLER, Isabelle BOUDINAUD, Pauline TARNAUD, Gaëlle FAURE, Cécile VIDAL, François VERINAUD, Claude BASTIER.

**ABSENTS AVEC DÉLÉGATION** : Caroline POLONY – délégation donnée à Nadège SENAMAUD  
Vincent COMBELLE - délégation donnée à Cédric PELTIER  
Karine DELAGNIER - délégation donnée à Claude BASTIER.

**Secrétaire de séance** : Bernard CAMPORESI.

### **L'ordre du jour était le suivant :**

- **Délibération n° 05-2021** : Approbation du Compte de Gestion 2020
- **Délibération n° 06-2021** : Approbation du Compte Administratif 2020
- **Délibération n° 07-2021** : Affectation des résultats 2020
- **Délibération n° 08-2021** : Vote du budget primitif 2021
- **Délibération n° 09-2021** : Vote des taux de fiscalité locale 2021
- **Délibération n° 10-2021** : Subventions aux associations
- **Délibération n° 11-2021** : Adhésions, subventions et participations aux organismes extérieurs
- **Délibération n° 12-2021** : Attribution du marché de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire
- **Délibération n°13-2021** : Tarifs communaux 2021
- **Compte-rendu des commissions municipales**
- **Questions Diverses**

## DÉLIBÉRATIONS :

### **05-2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

#### **Le Conseil municipal,**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant la régularité et la concordance des opérations :
  - 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE :**

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE :       - POUR :                   **19**  
                 - CONTRE :                   **0**  
                 - BLANCS ou NULS :       **0**

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021**

## 06-2021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

### Le Conseil municipal,

- Réuni sous la présidence de M. Cédric PELTIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Claude BRUNAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		483 947,00 €	354 263,00 €		354 263,00 €	483 947,00 €
Opérations de l'exercice	1 144 469,88 €	1 295 832,85 €	304 866,14 €	297 168,92 €	1 449 336,02 €	1 444 080,67 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 144 469,88 €</b>	<b>1 779 779,85 €</b>	<b>659 129,14 €</b>	<b>297 168,92 €</b>	<b>1 803 599,02 €</b>	<b>1 928 027,67 €</b>
Résultats de clôture		635 309,97 €	354 262,52 €			303 404,31 €
Restes à réaliser				180 543,00 €		180 543,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 144 469,88 €</b>	<b>1 779 779,85 €</b>	<b>659 129,14 €</b>	<b>477 711,92 €</b>	<b>1 803 599,02 €</b>	<b>2 108 570,67 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>635 309,97 €</b>	<b>181 417,22 €</b>			<b>453 892,75 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »  
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2020

VOTE :       - POUR :                **19**  
                   - CONTRE :            **0**  
                   - BLANCS ou NULS :    **0**

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021**

## **07-2021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

### **Le Conseil municipal,**

- Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.
- Considérant les éléments suivants :

<b>Pour Mémoire</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Reports</b>
<b>- FONCTIONNEMENT</b>	1 144 469,88 €	1 295 832,85 €	483 947,00 €
<b>- INVESTISSEMENT</b>	304 866,14 €	297 168,92 €	-354 263,00 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020</b>			
- Solde d'exécution de l'exercice			-7 697,22 €
- Solde d'exécution cumulé			361 960,22 €
<b>Restes à Réaliser au 31/12/2020</b>			
- Dépenses d'investissement			0,00 €
- Recettes d'investissement			180 543,00 €
- Solde			180 543,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020</b>			
- Rappel du solde d'exécution cumulé			-361 960,22 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser			180 543,00 €
<b>Besoin de financement total</b>			<b>-181 417,22 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
- Résultat de l'exercice			151 362,97 €
- Résultat antérieur			483 947,00 €
<b>Total à Affecter</b>			<b>635 309,97 €</b>

- après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

➤ **D’AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	181 417,22 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	453 892,75 €

VOTE :	- POUR :	<b>19</b>
	- CONTRE :	<b>0</b>
	- BLANCS ou NULS :	<b>0</b>

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021

## 08-2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil municipal,

➤ Se voit proposer par Monsieur le Maire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</b>	<b>1 705 041,00 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	313 200,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	621 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	274 020,00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	65 000,00 €
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles	6 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	15 000,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	23 873,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	273 416,00 €
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	113 532,00 €

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>1 705 041,00 €</b>
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	228 950,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes	708 980,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	228 393,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
Chapitre 013 – Atténuations des charges	3 275,00 €
Charges 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 500,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	453 893,00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES</b>	<b>1 064 898,00 €</b>
--	-----------------------

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	125 350,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	12 032,00 €
Chapitre 203 – Frais d'études, de recherche et de développement	20 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	13 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	87 555,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	445 000,00 €
Ligne 001 – Déficit antérieur reporté	361 961,00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>1 064 898,00 €</b>
--	-----------------------

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	273 416,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 532,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	214 542,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	463 043,00 €
Chapitre 16 – Emprunts	365,00 €

➤ après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

➤ **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2021 tel qu'il vient de lui être présenté

VOTE :       - POUR :                   **19**  
                   - CONTRE :               **0**  
                   - BLANCS ou NULS :       **0**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021

## 09-2021 : VOTE DU TAUX DE FISCALITE LOCALE 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des deux taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le taux de taxe d'habitation étant gelée cette année, il n'est pas utile de le voter.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un " rebasage" du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département (18,96%)

Ces bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe évoluent tous les ans du fait :

- de modifications physiques, par exemple de l'évolution des constructions sur la commune,
- de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières décidée par le parlement dans la loi de finances.

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379 et suivants, ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2021 reçu le 24 mars 2021,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition locale pour 2021 comme suit :

	Taux actuel en %	Augmentation en %	Point supplémentaire	Nouveau taux 2021 en %
Taux de TFPB	36,43% (*)	0	0	36,43% (*)
Taux de TFPNB	75,92%	0	0	75,92%

(\*) dont taux départemental 2021 : 18,96%

Ces taux permettront des recettes d'un montant total de 543 850,00 €, détaillé comme suit :

**Augmentation des bases - Produit assuré 2021**

	<b>Bases d'imposition 2020</b>	<b>Taux 2020</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2021</b>	<b>Augmentation du taux d'imposition (en %)</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Produits 2021 (arrondis à l'€)</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 368 883.00	36.43 %	1 397 000.00	0	36.43 %	<b>508 927.00</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46 495.00	75.92 %	46 000.00	0	75.92 %	<b>34 923.00</b>
<b>TOTAL produits</b>			<b>TOTAL</b>			<b>543 850.00</b>

VOTE :       - POUR :               **18**  
                   - CONTRE :           **0**  
                   - BLANCS ou NULS :   **1**

#### Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021

Monsieur Vérinaud fait part de son souhait de s'abstenir sur le vote de cette délibération. Comme il l'avait mentionné lors du Conseil municipal de 2020, les taux présentés ne lui semblent pas appropriés.

#### **10-2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Considérant le contexte de crise sanitaire ne permettant pas d'apprécier l'activité des associations sur l'année 2021 la commission « Communication, attractivité, développement local et animation » propose de maintenir les montants de subventions à l'identique de ceux versés en 2020 tels que suivent :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2020</b>	<b>Proposition de Subventions 2021</b>	<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>
Bonnac Loisirs (BL)	367,00 €	367,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Rando	622,00 €	622,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs VTT	331,00 €	331,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Art Floral	440,00 €	440,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Chorale	258,00 €	258,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Gym et Zumba	440,00 €	440,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Couture Plaisirs	367,00 €	367,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Volley	331,00 €	331,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Séniors	258,00 €	258,00 €	0,00 €



<b>Total Bonnac Loisirs</b>	<b>3.415,00 €</b>	<b>3.415,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------------	-------------------	-------------------	---------------

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2020</b>	<b>Proposition de Subventions 2021</b>	<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>
AS Bonnac Foot	622,00 €	622,00 €	0,00 €
A.D.P.E.	513,00 €	513,00 €	0,00 €
Canipat 87	622,00 €	622,00 €	0,00 €
Culture en Plein Champs	404,00 €	404,00 €	0,00 €
Echos Bonnac *	172,00 €	172,00 €	0,00 €
A.C.C.A. *	221,00 €	221,00 €	0,00 €
La Bogue	185,00 €	185,00 €	0,00 €
Cré Art Soie	185,00 €	185,00 €	0,00 €
Bonnac Athlétisme	658,00 €	658,00 €	0,00 €
Panda Basket Club	549,00 €	549,00 €	0,00 €
Doï Vovinam (Viet Vo Dao) **	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pentathlon moderne	404,00 €	404,00 €	0,00 €
<b>Total Associations Hors Bonnac Loisirs</b>	<b>4.535,00 €</b>	<b>4.535,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

\* Associations ayant déposé leur dossier de demande de subvention 2020 hors délais et trop tardivement pour pouvoir être examinés en commission.

\*\* Association n'ayant pas déposé, ni envoyé de dossier de demande de subvention 2020.

Le vote portant sur le principe de reconduction des montants 2020, Monsieur Bastier demande des explications sur la manière dont les montants sont déterminés. Il lui semble étonnant que certaines associations aient le même montant alors que leurs coûts de fonctionnement sont très différents. Monsieur Peltier explique que les critères d'attribution de subvention sont clairement définis sur des critères et données de fonctionnement objectifs et s'appliquent de manière indifférenciée à toutes les associations. Les montants sont calculés notamment en fonction du nombre d'adhérents, des efforts liés au fonctionnement – encadrement, formation, ... et de l'état des comptes de gestion. Si les élus souhaitent une modification, il faudra reprendre les critères en commission attractivité pour l'année 2022.

M. Bastier précise que son groupe votera contre le principe de reconduction vu en commission.

### **Le Conseil Municipal,**

- **après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement aux associations, au titre de l'exercice comptable 2021, selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 de la commune.

VOTE :       - POUR :                **16**  
               - CONTRE :           **3**  
               - BLANCS ou NULS :   **0**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021

**11-2021 : ADHESION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS POUR L'EXERCICE 2021**

**Le Conseil Municipal,**

- Se voit proposer d'adhérer, de subventionner ou de participer à hauteur des montants indiqués dans le tableau suivant, en faveur des organismes ci-dessous :

Associations	Subventions 2020	Proposition de Subventions 2020
Mutualité Française Limousine (DSP Crèche) pour 2020	83 280,00 €	65 710.00 €
PEP87 (DSP Crèche) pour fin 2020	-	12 395.00 €
PEP87 (DSP Crèche) pour 2021	-	75 500 €
Association des Maires et Élus de la Haute-Vienne	425,00 €	425,00 €
A.C.A.R.P.A.	450,00 €	450,00 €
Fourrière Départementale de la Haute-Vienne (SPA)	1 100.00 €	1 100,00 €
GDF des monts de Blond et d'Ambazac	20,00 €	20,00 €
<b>Total Associations Hors Commune</b>	<b>85 275.00 €</b>	<b>155 600,00 €</b>

<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>1750.00 €</b>	<b>6 400,00 €</b>
---------------------------	------------------	-------------------

- **Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

- **DE VALIDER** les propositions d'adhésions, de subventions et de participations aux organismes extérieurs, pour l'exercice 2020, telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020 de la commune.

VOTE :       - POUR :                **19**  
              - CONTRE :            **0**  
              - BLANCS ou NULS :   **0**

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021**

**12-2021 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – CONSTRUCTION D’UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu’un avis d’appel public à la concurrence a été réalisé pour le marché de travaux de la rénovation énergétique du groupe scolaire. Le marché comporte deux lots : Chaufferie préfabriquée et Chauffage – Réseau de chaleur. La date limite de remise des offres a été fixée au 26 février 2021 sur la plateforme Dematis. A cette date, trois entreprises ont remis leurs offres. La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d’analyse des offres, réalisé par le bureau d’études LARBRE INGENIERIE qui assure la maîtrise d’œuvre de ce projet.

Considérant que les règles de consultation en procédure adaptée ont été respectées,

Considérant le rapport d’analyse réalisé par le maître d’œuvre,

Considérant le procès-verbal de la commission d’appel d’offres s’étant réunie en mairie le mardi 16 mars 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **D’ATTRIBUER** le lot n°1 « Chaufferie Préfabriquée » à l’entreprise TIGR pour un montant de 137 000 € HT / 164 400 € TTC, reconnue comme l’offre économiquement la plus avantageuse ;
- **D’ATTRIBUER** le lot n°2 « Chauffage – Réseau de chaleur » à l’entreprise TRULLEN pour un montant de 112 558.83 € HT / 135 070.60 € TTC, reconnue comme l’offre économiquement la plus avantageuse ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s’y rapportant.

VOTE :       - POUR :                **19**  
              - CONTRE :            **0**  
              - BLANCS ou NULS :   **0**

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 29 mars 2021**

**13-2021 : FIXATION DES TARIFS ET DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE  
POUR L'EXERCICE 2021**

Considérant le contexte sanitaire exceptionnel, le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs communaux à l'identique pour l'année 2021 tel que détaillé ci-dessous :

<b>MAISON DU TEMPS LIBRE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Vin d'honneur</b>		
Résidents de la commune	169,00 €	169,00 €
Résidents hors de la commune	225,00 €	225,00 €
<b>Animation à but lucratif</b>		
Demi-journée	30,00 €	30,00 €
Journée	50,00 €	50,00 €
<b>Location par des résidents de la commune</b>		
Location de 24h	285,00 €	285,00 €
Location de 48h	384,00 €	384,00 €
<b>Location par des résidents hors de la commune</b>		
Location de 24h	448,00 €	448,00 €
Location de 48h	580,00 €	580,00 €
<b>Location Mobilier</b>		
Table	2,00 €	2,00 €
Chaise	0,50 €	0,50 €

<b>CIMETIÈRE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Concession</b>		
Prix au M <sup>2</sup>	92,00 €	92,00 €
<b>Location caveau communal</b>		
1 <sup>er</sup> trimestre	41,50 €	41,50 €
Prix par mois suivant	27,50 €	27,50 €
<b>Colombarium</b>		
Période de 15 ans	355,00 €	355,00 €
Période de 30 ans	528,00 €	528,00 €

<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
---------------------	------------------------	------------------------

<b>Adhésion annuelle</b>		
Tarification	5,00 €	5,00 €
<b>ÉTANG DE MORTEMARE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Tarification</b>		
Ticket – demi-journée	5,00 €	5,00 €
Ticket - journée	8,00 €	8,00 €
Carte - Abonnement	77 €	77,00 €
Carte – Résidents de la commune de Bonnac-la-Côte	- €	- €
Carte – Non-Résidents de la commune de Bonnac-la-Côte	- €	- €

<b>DROITS DE PLACE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Tarification</b>		
Prix au mètre linéaire	1,00 €	1,00 €
Forfait branchement électrique	2,00 €	2,00 €

<b>INTERVENTIONS D'URGENCE</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Main-d'œuvre (en € / heure)</b>		
1 agent pendant les horaires de service	20,00 €	20,00 €
1 agent entre 7h00 et 8h00 et/ou entre 17h00 et 22h00	30,00 €	30,00 €
1 agent en horaire de nuit	40,00 €	40,00 €
1 Transfert et mise en déchetterie (Forfait)	200,00 €	200,00 €
<b>Matériels et équipements (en € / heure)</b>		
Signalisation (tarif forfaitaire)	10,00 €	10,00 €
Equipement de protection sanitaire (Forfait)	55,00 €	55,00 €
Camionnette	40,00 €	40,00 €
Camion 7 tonnes	60,00 €	60,00 €
Camion 19 tonnes	90,00 €	90,00 €
Tractopelle	90,00 €	90,00 €
Tronçonneuse	10,00 €	10,00 €
Autre	10,00 €	10,00 €

<b>AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES</b>	<b>PART. 2020</b>	<b>PROJET 2021</b>
<b>Colonie de vacances</b> ( <i>participation par journée justifiée</i> )		
Quotient familial inférieur ou égal à 7 200,99 €	4,62 €	4,62 €
Quotient familial compris entre 7 201,00 € et 9 003,99 €	4,13 €	4,13 €
Quotient familial compris entre 9 004,00 € et 10 804,99 €	3,53 €	3,53 €
Quotient familial compris entre 10 805,00 € et 13 506,99 €	2,98 €	2,98 €
Quotient familial supérieur ou égal à 13 507,00 €	- €	- €
<b>La participation de la commune est limitée à 21 jours par an et par enfant</b>		
<b>Centres aérés pour les vacances scolaires uniquement</b> ( <i>participation par journée justifiée</i> )		
Quotient familial inférieur ou égal à 7 200,99 €	6,78 €	6,78 €
Quotient familial compris entre 7 201,00 € et 9 003,99 €	6,02 €	6,02 €

Quotient familial compris entre 9 004,00 € et 10 804,99 €	5,14 €	5,14 €
Quotient familial compris entre 10 805,00 € et 13 506,99 €	4,35 €	4,35 €
Quotient familial supérieur ou égal à 13 507,00 €	- €	- €
<b><i>La participation de la commune est limitée à 40 jours par an et par enfant</i></b>		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés ci-dessus, tels qu'ils viennent d'être exposés.
- **D'APPLIQUER** les tarifs 2021 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **Commission Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines et Prospectives :**

Le recrutement du nouvel agent d'accueil est en cours. L'analyse des candidatures a été réalisée et 8 candidats sont reçus ces jours-ci en entretien de recrutement.

### **Commission Infrastructures, Patrimoine, Réseaux, Travaux et Equipements :**

La commission Travaux a réalisé un cahier des charges permettant de lister tous les éléments que devra contenir le projet de rénovation de la Maison du Temps Libre.

Le marché de la chaufferie vient d'être attribué par délibération du Conseil. Les phases de notification et d'exécution du marché vont s'enclencher très rapidement avec notamment une première réunion de chantier début avril.

Les conteneurs enterrés ont été installés par Limoges Métropole devant la Maison du Temps Libre. Cela banalise une partie du parking mais permet d'avoir un espace plus propre et plus de stockage pour les déchets. Les bornes pour le recyclage et le verre sont ouvertes à tous, la borne pour les ordures ménagères sera fermée à clef et réservée aux usagers du lotissement et de la MTL.

Le SEHV va réaliser des travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux à Tracheras, après avoir terminé le village de Bled en fin d'année 2020.

La tempête de fin janvier ayant fait des dégâts sur le barnum de la place du marché et sur la toiture de la chaufferie de la Maison des Associations, nous avons eu confirmation de notre assurance que les dégâts seraient pris en charge.

### **Commission Communication, Attractivité, Développement, Vie Associative, Culturelle et Sportive :**

La commission était centrée sur la préparation du prochain Bonnac Infos qui sera mis à l'impression puis distribué mi-avril.

- **Commission Service Public, Actions Sociales, Solidarité Intergénérationnelle, Petite Enfance, Jeunesse, Vie Scolaire et Proximité :**

Une réunion avec les chefs de projet ALSH – Vestiaires sportifs – Base sport nature s’est tenue le 11 mars afin d’étudier l’étude de faisabilité actualisée réalisée par l’ATEC. La nouvelle version intégrait notamment le dimensionnement pour 50 enfants et la prise en charge des 3-5 ans. Les élus ont apporté des modifications au document et l’ont transmis à l’ATEC pour finalisation de l’étude.

- **Commission Urbanisme, Environnement, Cadre de vie, Développement Durable et Mobilités :**  
**Rencontre PLUI**

M. LEONIE, Vice-Président en charge de l’urbanisme, est venu présenter le projet de PLUI (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) qui va être lancé très prochainement, en même temps que le projet de territoire. Le but est d’uniformiser les règles d’urbanisme sur le territoire communautaire. Concernant le processus, Limoges Métropole souhaite associer les élus municipaux autant que possible et souhaite donc que nous leur remontions notre vision de la commune afin d’intégrer cela aux réflexions.

Le dossier de demande d’abribus a été envoyé à Limoges Métropole qui nous a fait un retour nous disant qu’ils ne pourraient pas y répondre favorablement dans l’immédiat car beaucoup de communes ont formulé la même demande et que les délais sont donc plus importants.

Nous avons également eu un retour sur l’utilisation du service Telobus sur la commune de Bonnac. La fréquentation n’est pas très importante mais le service est utilisé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Se pose la question de comment réutiliser le conteneur à verre que l’on a supprimé à la MTL. Il y aurait la possibilité de le mettre à Mortemare vers l’étang mais ce serait difficile pour les camions d’y accéder pour collecter le verre. De plus, un conteneur est déjà installé juste en haut au niveau du stade. Il y aurait également la possibilité d’en mettre un à Védrenne mais les riverains ne semblent pas intéressés et le terrain envisagé n’appartient pas à la commune.

**La séance est levée à 19h57.**